



Date du conseil d'école : Mardi 11 février 2014 17h45

trimestre : **2<sup>ème</sup>**

PROCES VERBAL

# CONSEIL D'ECOLE

## PARTICIPANTS :

fonction	NOM Prénom	présent	excusé	absent
Président	SILVETTI Michaël	X		
I.E.N. ou représentant	HAYOT Etienne		X	
Maire ou représentant	M.SILLAIRE		X	
Autre mairie	MELLIN Jeanne	X		
	Mme AGRIMONTI	X		
Enseignants	ESPLAT Valérie	X		
	ROUPRICH Nadège	X		
	CHARTOIRE Sophie		X	
	DENIS Isabelle		X	
	TROTOT Laure	X		
	HADJI Akli	X		
	PIZELLE Alain	X		
	PETITJACQUES Sophie	X		
	SANDERS Julie	X		
Membres du RASED	Mme ADAM		X	
	Mme FRIENTZ		X	
Parents élus	Mme DARSONVAL	X		
	Mme MAURICE	X		
	M.REGAUDIE	X		
	M.DEGUY	X		
	Mme GODFROID	X		
	M.MASSON		X	
	Mme BRESSON		X	
Suppléants	Mme VIRION	X		
	Mme LEGRAND	X		
	Mme CHAIX	X		
	M. SCHUG	X		
	Mme KOEHLER	X		
D.D.E.N.	BOUCHOT Michel	X		

Circonscription de  
**TOUL**

École élémentaire  
**La Justice**  
**ECROUVES**



## ORDRE DU JOUR :

1. Modification des attributions du conseil.
2. Présentation des achats / travaux réalisés par la Mairie et demandes.
3. Présentation des crédits municipaux pour l'année 2014/2015.
4. Présentation des projets et sorties réalisés depuis le début de l'année scolaire.
5. Présentation des projets et sorties envisagés pour le reste de l'année.
6. Présentation du bilan des diverses manifestations et état de la COOP.
7. Bilan de la classe de découverte.
8. Présentation du Document Unique.
9. Présentation du Conseil Ecole Collège (CEC).
10. Les rythmes scolaires.
11. Questions des parents.

Début à 17h45.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

## 1. Modification des attributions du conseil d'école :

M.SILVETTI présente les modifications de la composition du conseil d'école suite au [décret n° 2013-983](#) du 4 novembre 2013, *BO* n°44 du 28 novembre 2013.

Version en vigueur du 19 mars 2008 au 7 novembre 2013	Version en vigueur au 7 novembre 2013
Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants : 1° Le directeur de l'école, président ; 2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;	Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants : 1° Le directeur de l'école, président ; 2° Deux élus : a) Le maire ou son représentant ; b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal <b>ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ;</b>
3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ; 4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;	3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ; 4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation. <b>Ces représentants constituent au sein du conseil d'école le comité des parents prévu par l'article L. 411-1 ;</b>	5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;
6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école	6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école
Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école : 1° Vote le règlement intérieur de l'école ; 2° Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ; 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ; c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ; d) Les activités périscolaires ; e) La restauration scolaire ; f) L'hygiène scolaire ; g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;	Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école : 1° Vote le règlement intérieur de l'école ; 2° Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ; 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : a) Les actions pédagogiques <b>et éducatives</b> qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ; c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ; d) Les activités périscolaires ; e) La restauration scolaire ; f) L'hygiène scolaire ; g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire <b>notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;</b> h) <b>Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République ;</b>
4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ; 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ; 6° Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par <a href="#">l'article L. 216-1</a> ;	4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ; 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ; 6° Donne son accord : a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par <a href="#">l'article L. 216-1</a> ; b) <b>Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4 ;</b>
7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures	7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures

## 2. Présentation des achats / travaux réalisés par la Mairie et demandes.

Depuis le dernier conseil d'école, dans la rubrique travaux, on peut signaler :

- La pose de nouveaux rideaux dans l'ensemble de l'école. A ce sujet, Mme ESPLAT évoque la difficulté de manipuler ceux-ci et suggère d'équiper ces systèmes de barres qui permettraient une meilleure utilisation quotidienne et très certainement un allongement de leur durée de vie. (Il faudrait 64 barres pour équiper l'ensemble de l'école)
- La réfection de vitres ou plaques dégradées.

Quelques demandes de travaux :

- Est-il possible de programmer la réfection de la salle de classe de M.HADJI (classe 7) durant les prochaines vacances d'été ?
- Quand les grilles bloquant l'accès à la partie verte de la cour seront-elles enlevées ?
- Est-il possible de faire enlever l'épave qui se trouve sur le parking ?
- Le plan Vigipirate est-il toujours d'actualité ?
- Qu'en est-il des clés supplémentaires qu'on doit nous donner ?
- Est-il possible de récupérer les codes de messagerie internet afin de pouvoir accéder à cette messagerie depuis un autre lieu que l'école ?
- Est-il possible de mettre du vrai terreau dans le potager de l'école ?

### **3. Présentation des crédits municipaux pour l'année 2014/2015.**

Période d'élections oblige, nous ne pouvons actuellement pas connaître notre budget pour l'an prochain ce qui va nous poser quelques problèmes pour passer nos commandes...

Mme MELLIN nous invite à prendre contact avec la nouvelle équipe dès son élection pour savoir comment procéder.

### **4. Présentation des projets et sorties réalisés depuis le dernier conseil :**

Quelques réalisations communes :

- Gymnase.
- Défis mathématiques.
- Chocolats de Noël. (demande mairie et financement mairie mais pris par la COOP pour des questions de facilité).
- ½ journées jeux.

**CP :** Ecole&cinéma. (Le jardinier qui voulait être roi)  
Concert Pédagogique salle Poirel : Roméo & Juliette / Le Rossignol.

**CE1 :** Ecole&cinéma. (Le jardinier qui voulait être roi)  
Piscine.

**CE1/CE2 :** Ecole&cinéma. (Le jardinier qui voulait être roi)  
Concert Pédagogique salle Poirel : Roméo & Juliette / Le Rossignol.

**CLIS :** Les enfants sont intégrés dans les autres classes pour certaines activités (EPS, Piscine,...)

**CE2/CM1 :** Parcours Opéra.

**CM1 :** Piscine  
Ecole&cinéma. (Chantons sous la pluie)

**CM2 M.HADJI :** Classe de neige.  
Kayak/Aviron.  
Mendelssohn, Symphonie n°3 en la mineur, *Écossaise* (15 novembre)

### **5. Présentation des projets et sorties envisagés pour le reste de l'année :**

Journées Jeux.

Défis mathématiques.

Carnaval le vendredi 28 février.

Courir pour eux : vendredi 18 avril.

Soirée Zumba : Samedi 26 avril.

Sortie au vaisseau : Mardi 20 mai.

1 fête de fin d'année avec des spectacles autour du thème Charlie & la chocolaterie : vendredi 20 juin.

- CP :**
- Ecole&cinéma.
  - Piscine au 3<sup>ème</sup> trimestre.
- CE1 :**
- Ecole&cinéma.
  - Concert pédagogique le 22 ou 23 mai 2014 (La boîte à joujoux de Debussy)
- CE1/CE2 :**
- Ecole&cinéma.
  - Piscine au 3<sup>ème</sup> trimestre.
- CE2/CM1 :**
- Notes de Lecture
  - Piscine au 3<sup>ème</sup> trimestre.
- CM1 :**
- Kayak (uniquement pour les CM1)
  - Kayak.
  - Ecole&cinéma.
  - Concert pédagogique le 22 ou 23 mai 2014 (La boîte à joujoux de Debussy)
- CM2 M.HADJI :**
- Piscine au 3<sup>ème</sup> trimestre.
  - Notes de lecture.
- CLIS :**
- Sortie à Sion avec le PNRL (espaces naturels sensibles).

## 6. Présentation du bilan de la COOP, compte rendu des actions :

Voici le bilan des diverses actions menées en partenariat avec l'école maternelle :

- Fleurs : 200 € de bénéfice.
- Chocolats de Noël : 250 € de bénéfice.
- Photos : 900 € de bénéfice.
- Tombola : 700 € de bénéfice.
- Sapin de Noël : 330 € de bénéfice.

Actions à venir : Chocolats de pâques avec Jeff de Bruges, Zumba, Kermesse.

Bilan de la COOP :

<b>Compte de fonctionnement du 11 février 2014</b>					
<b>CHARGES (ou DEPENSES)</b>			<b>PRODUITS (ou RECETTES)</b>		
<b>Ne pas arrondir les sommes. Porter les centimes</b>			<b>701</b>	Cotisations des parents	3 185,00 €
<b>607</b>	Achat de produits pour vente	3 242,40 €	<b>707</b>	Recettes des ventes	4 680,30 €
<b>618</b>	Dépenses activités éducatives	10 175,77 €	<b>708</b>	Recettes activités éducatives	5 366,90 €
<b>6281</b>	Cotisations versées OCCE	290,29 €	<b>741</b>	Subventions publiques	
<b>6282</b>	Assurances versées	42,63 €	<b>742</b>	Autres subventions	
<b>65</b>	Autres dépenses courantes	260,21 €	<b>75</b>	Autres recettes	
<b>67</b>	Dépenses exceptionnelles		<b>76</b>	Produits financiers	
<b>68</b>	Achats de gros équipements	140,00 €	<b>77</b>	Produits exceptionnels	
<b>TOTAL des CHARGES</b>		<b>14 151,30 €</b>	<b>TOTAL des PRODUITS</b>		<b>13 232,20 €</b>
<b>120</b>	<b>Produits - charges = Excédent</b> Il y a excédent si produits > charges		<b>129</b>	<b>Charges - Produits = Déficit</b> Il y a déficit si charges > produits	<b>919,10 €</b>
Balance = Total charges +		14 151,30 €	Balance = Total charges +		14 151,30 €

Excédent			Déficit		
<b>Bilan simplifié au 11 février 2014</b>					
<b>Actif</b>			<b>Passif</b>		
Il montre ce que votre coopérative a sur ses comptes au 31 août 2013. Portez dans les colonnes correspondantes les sommes figurant sur vos extraits de comptes en Euros.			Il montre ce que votre coopérative avait sur ses comptes au début de l'année scolaire 2013 / 2014, auquel est venu s'ajouter l'excédent, ou se soustraire le déficit calculé ci-dessus.		
<b>Compte financier</b>					
512	Banque		110	Report des sommes que vous aviez au 31 août 2013	1 786,99 €
514	CCP	793,13 €	120	Résultat de l'exercice calculé ci-dessus à ajouter si excédent	
530	Caisse Espèces	74,76 €	129	Résultat de l'exercice calculé ci-dessus à soustraire si déficit	919,10 €
Si vous avez respecté nos consignes, le compte caisse doit être nul			Vérifiez que le total Passif est égal au total Actif.		
<b>Total Actif</b>		<b>867,89 €</b>	<b>Total Passif</b>		<b>867,89 €</b>

Reste à percevoir : 900 € de cotisation de classe de découverte. + diverses actions.

Reste à dépenser : Ecole & cinéma, bilan actions de financement avec Ecole Gerdolle.

Nous devrions finir l'année en équilibre.

### 7. Bilan de la classe de découverte :

Nos élèves de CM2 sont partis en classe de Neige fin janvier à Albiez le Vieux.

M.HADJI établit un bilan de ce séjour où tout s'est bien déroulé, la neige était au rendez-vous et les infections types gastro et grippe se sont mises en veille. Sur place, outre les séances de ski, les enfants ont pu visiter un écomusée, s'essayer à la fabrication du beurre et visiter le village.

Il précise qu'il s'agit de la meilleure classe de neige qu'il ait réalisé depuis longtemps de part divers critères : situation idéale du centre (au pied des pistes), enneigement au rendez-vous, comportement des enfants.

Voici le budget final :

	Bénéfice	Dépense	Bénéfice enfant	par	Dépense enfant	par
<b>Séjour</b>		8 598.00 €			318 €	
<b>Bus</b>		2 350.00 €			87 €	
<b>Participation Familles</b>	6 750 €		250.00 €			
<b>Subvention mairie</b>	2000.00 €		75 €			
<b>Participation COOP</b>	2198.00 €		80 €			
	9 648.00 €	10 948.00 €	405 €		405 €	

A savoir que :

4 élèves ont bénéficié d'une aide du CCAS de la Commune d'Ecrouves.

9 élèves vont bénéficier d'une aide au séjour émanant des JPA sous forme de chèques vacances.

L'an prochain, il y aura 34 élèves en CM2 et tout le monde est d'accord pour dire que cette expérience de classe de Neige est vraiment bénéfique aux enfants.

#### 8. Présentation du Document unique :

M.SILVETTI présente succinctement le document unique qui a pour objectif de lister les risques professionnels.

Quelques éléments restent à voir avec la mairie.

#### 9. Présentation du Conseil Ecole Collège :

M.SILVETTI présente ce nouvel organe dont l'objectif sera essentiellement d'assurer une continuité, un lien entre le CM2 et la sixième.

Le conseil école-collège comprend :

1 <sup>er</sup> Degré	2 <sup>nd</sup> e Degré
IEN ou CPC	Principal ou Principal adjoint
Co-Présidence	
1 <b>membres du conseil des maîtres</b> de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège, désignés par l'IEN, sur <b>proposition de chacun des conseils des maîtres concernés.</b>	Des <b>personnels désignés</b> par le principal du collège sur <b>proposition du conseil pédagogique du collège (PP &amp; CPE / DOC)</b>
<u>Représentation à parité :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Secteur Collège Valcourt : 9 écoles (C3)</li></ul>	
Le <b>principal du collège</b> et l' <b>inspecteur de l'éducation nationale</b> chargé de la circonscription du premier degré fixent conjointement le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant <b>d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège.</b>	

Pour notre école, il s'agira de M.HADJI

#### Contenus :

Le conseil école-collège doit permettre **une construction d'actions favorisant les apprentissages de tous les élèves.**

Il s'appuiera utilement sur des **échanges de pratiques** qui peuvent se décliner en

- ➔ échange entre professeurs des écoles et professeurs de collège, en invitation réciproque aux conseils des maîtres et conseils pédagogiques,
- ➔ construction de projets pédagogiques et éducatifs permettant aux élèves comme aux enseignants du cycle de consolidation de travailler ensemble.
- ➔ Temps d'analyse pédagogique commun : analyse des évaluations, mutualisation de programmations etc...

Des projets fédérateurs peuvent émerger (en langue française ou étrangère, en arts, en mathématiques, en éducation physique et sportive par exemple). La méthodologie et la préparation au métier d'élève peuvent être l'objet d'un travail inter-degrés.

## 10. Les rythmes scolaires :

M.SILVETTI présente les avancées du groupe de travail sur les rythmes scolaires notamment les résultats de l'enquête effectuée auprès des parents.

Les rythmes qui seront certainement retenus sont également présentés :

Lundi 5h15	Mardi 5h15	Mercredi 3h00	Jeudi 5h15	Vendredi 5h15
7h30	7h30	7h30	7h30	7h30
ACCUEIL PERISCOLAIRE	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ACCUEIL PERISCOLAIRE	ACCUEIL PERISCOLAIRE
8h30	8h30	8h30	8h30	8h30
8h30	8h30	8h30	8h30	8h30
CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
CANTINE			CANTINE	
13h30	13h30		13h30	13h30
CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
15h45	15h45		15h45	15h45
15h45	15h45		15h45	15h45
TAP	TAP		TAP	TAP
16h45	16h45		16h45	16h30
16h45	16h45		16h45	16h30
ACCUEIL PERISCOLAIRE	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL PERISCOLAIRE	ACCUEIL PERISCOLAIRE
18h30	18h30		18h30	18h30

## 11. Questions des parents :

- Il est demandé à ce qu'une information sur la présence de poux dans l'école soit diffusée : M.SILVETTI s'en occupe rapidement.
- Il est demandé s'il est possible de faire tourner les horaires des journées jeux : M.SILVETTI explique que pour des raisons de stock de jeu limité et de contraintes horaires (EPS et Piscine), cela est difficilement envisageable.
- La question de la fréquentation de la cantine est à nouveau abordée. La seule solution sera le passage à un second service.

L'ordre du jour étant épuisé, M.SILVETTI clos le conseil et profite de cette occasion pour remercier, au nom de l'ensemble des enseignants de l'école, Mme MELLIN dont il s'agissait du dernier conseil. Merci à elle pour son engagement et son écoute.

Le secrétaire de séance :  
Mme KOEHLER

Le président :  
SILVETTI Michaël